Université du Québec à Montréal – Département d'Histoire
Automne 2024

HIS 2665
Introduction à l'histoire du Proche-Orient

Horaire : jeudi, 14h00-17h00
Local : à déterminer
Professeur : Stefan Winter
Disponibilité : sur rendez-vous / par courriel / Zoom
Bureau : A-6220
Courriel : winter.stefan@uqam.ca
Site web : www.proche-orient.uqam.ca



DESCRIPTION

Après un aperçu de la naissance de l'islam, des grandes conquêtes arabes et du développement des écoles de pensée sunnites et chiites, ce cours se penche sur l'évolution de la société plurale du Proche-Orient à travers les invasions turco-mongoles à la fin du Moyen Âge, l'intensification du commerce méditerranéen, l'essor de l'Empire ottoman et finalement l'impérialisme européen. Il conclut avec un examen des grandes problématiques liées à l'étude du Proche-Orient aujourd'hui, notamment la question de la modernité et de l'islamisme politique, le conflit israélo-palestinien, le nationalisme arabe et la mise en place des régimes contemporains.

OBJECTIFS

- connaître les grandes lignes et les périodes importantes de l'histoire du Proche-Orient, depuis la naissance de l'islam jusqu'à l'époque contemporaine
- apprendre à trouver et à utiliser les principaux outils de recherche dans le domaine
- identifier les principaux défis et apprendre à formuler des problématiques historiques dans l'étude du Proche-Orient

---

ÉVALUATION

1.	**Commentaire de texte**	**20 %**	**3 octobre**

Commentaire détaillé (3-4 pages plus bibliographie ; interligne 1½) d'un texte historique primaire, à choisir parmi ceux proposés sur le site Moodle du cours. Voir instructions en annexe.

2.	**Contrôle**	**25 %**	**31 octobre**

Durée : 60 min. Trois parties : identification de lieux sur une carte ; identification de termes (en 3-4 lignes) ; questions à choix multiples. Choix de questions dans chaque partie.

3.	**Recherche bibliographique**	**20 %**	**5 décembre**

Longueur : 4-5 pages. Définissez un sujet de recherche relatif à la matière du cours. Le titre de votre sujet doit résumer une problématique, et préciser la période concernée. Composez une bibliographie raisonnée d'au moins 10 textes (monographies et articles scientifiques ; pas de manuels, thèses et mémoires, recueils de textes ou sites web) qui constituent un fondement incontournable pour l'étude de votre sujet. Veillez à bien inclure 1) Une courte introduction (150-250 mots) pour présenter le sujet ; 2) les données bibliographiques complètes pour chaque texte ; et 2) une appréciation en 100-140 mots de l'apport particulier du texte au sujet d'étude, pour chacun des textes choisis. Travail à soumettre en fichier Word (pas de pdf, etc.).

4.	**Examen final**	**35 %**	**12 décembre**

Durée : 120 min. Trois parties : identification de termes (en 3-4 lignes) ; questions à choix multiples ; questions à réponses courtes (24-36 lignes). Choix de sujets dans chaque partie.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

- Lectures hebdomadaires (2-3 hrs par cours), dans François Reynaert, *La grande histoire du monde arabe* et /ou Albert Hourani, *Histoire des peuples arabes*.
- Exposés magistraux à l'appui de PowerPoint (2 hrs par cours)
- Visionnement d'extraits de films ou
- Exercices de lecture et de discussion en groupe (½ hr par cours)
- Préparation d'un commentaire de texte et d'une bibliographie raisonnée
- Contrôle de mi-session et examen final

Délais : Les travaux écrits doivent être remis en fichier numérique WORD seulement (aucune remise en format pdf ne sera acceptée.) À téléverser sur la page moodle du cours avant la date limite. Les dates de remise indiquées dans le plan du cours sont fermes. Les pénalités de retard sont de 1 sur 20 par jour ouvrable. Toute exception aux dates limites pour raison motivée doit être approuvée **avant** la date de remise ou d'examen. Ne seront accordées des exceptions après la date de remise que sur présentation d'un certificat médical.

Plagiat : Le travail qui fait « utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence » (règlement no 18) se verra attribué la note de 0 sur 20 et sera soumis à d'autres sanctions prévues par le règlement. Voir http://www.integrite.uqam.ca.

Consulter également le « Guide pour les étudiantes et étudiants en premier cycle d'histoire » au http://www.histoire.uqam.ca/formulaires/guide-1ercycle-2011.pdf

CALENDRIER

PREMIÈRE PARTIE : LA CIVILISATION ARABO-MUSULMANE

1. Introduction : orientalisme et approches historiques à l'étude du Proche-Orient (5 sept.)

2. La période formatrice (12 sept.)
   Reynaert, chap. 2-4 (et/ou Hourani, chap. 1-3)

3. La société médiévale / Atelier I – les sources et la littérature (19 sept.)
   Reynaert, chap. 5-6 (Hourani, chap. 5-7)

4. Pensée et culture à l'époque classique (26 sept.)
   Reynaert, chap. 7-8 (Hourani, chap. 10-12)

5. L'Empire ottoman (3 oct.)
   Reynaert, chap. 10-12 (Hourani, chap. 13-14)

DEUXIÈME PARTIE : L'ENTRÉE DANS LA MODERNITÉ

6. Culture et société du Proche-Orient / Atelier II – définir une problématique (10 oct.)
   Reynaert, chap. 13-14 (Hourani, chap. 15-16)

7. Impérialisme européen et réforme ottomane (17 oct.)
   Reynaert, chap. 15-17 (Hourani, chap. 17-18)

8. - (24 oct.)

9. Contrôle / Atelier III – la bibliographie (31 oct.)

10. La Grande Guerre et l'ère des mandats (7 nov.)
    Reynaert, chap. 18-19 (Hourani, chap. 19-20)

TROISIÈME PARTIE : LE PROCHE-ORIENT CONTEMPORAIN

11. Décolonisation et nationalisme arabe (14 nov.)
    Reynaert, chap. 20-22 (Hourani, chap. 21-22)

12. Désunité et islamisme (21 nov.)
    Reynaert, chap. 23-24 (Hourani, chap. 25-26)

13. Le printemps arabe : Conclusion et retour sur l'actualité (28 nov.)
    Reynaert, chap. 25

14. Révision (5 déc.)

15. Examen final (12 déc.)

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Manuel du cours (en vente à la Co-op UQAM) :

François Reynaert*, La grande histoire du monde arabe : D'Alexandre le Grand à l'islamisme radical* **(Fayard, 2013).**

Albert Hourani, *Histoire des peuples arabes* **(Le Seuil, 1993).**

Fabrice Balanche, *Atlas du Proche-Orient arabe* (Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012).

Première référence pour les travaux écrits :

***Encyclopédie de l'Islam*, 2e édition. (Leyde : Brill, 1960-2002).** (Centrale Référence BP40E5)

Hugh Kennedy, *An Historical Atlas of Islam* (Leyde : Brill, 2002).

Films (des extraits seront visionnés en classe) :

Le message / al-Risala (Moustapha Akkad, 1976).

L'âge d'or de l'islam (Mahmoud Hussein, Philippe Calderon, 1999).

Israël et les Arabes (Norma Percy & Brian Lapping, 2006).

Le commentaire de texte (en histoire médiévale)

Nous proposons une méthode qui peut être utile pour une interprétation correcte et judicieuse d'un texte. Voici, avant de commencer quelques conseils préliminaires :

- Attention de ne pas rédiger une dissertation à propos du texte.
- Ne pas se limiter à examiner uniquement certains éléments ou termes du texte, celui-ci doit être étudié dans son intégralité.
- Il faut garder à l'esprit la question suivante :"Que nous apprend le texte ?".

Le commentaire comprend trois parties : l'introduction ; l'explication proprement dite ; la conclusion.

I) L'introduction

Elle comprend la définition du document, l'analyse et le contexte historique.

1) La définition du document.
Il faut préciser brièvement la nature du document (texte narratif, historique, biographique ; document juridique ou législatif...).

Certains points doivent être soulignés :

- La date (souvent difficile à déterminer, étant donné les méthodes médiévale de datation).
- La présentation de l'auteur qui doit être la plus complète possible.
- La langue employée doit aussi être prise en compte.

La conséquence de cet examen doit être une appréciation de la foi que l'on peut accorder au document et de sa portée en tant que source.

2) Le résume
C'est un résumé aussi bref que possible ou il ne faut ni paraphraser le texte ni le trahir par l'introduction de commentaires plus ou moins subjectifs.
Il faut faire en sorte que le résumé puisse remplacer le texte si celui-ci venait à disparaître.
Ce résumé ne doit pas dépasser une dizaine de lignes.

3) Le contexte historique.
Il s'agit d'évoquer l'ambiance historique dans laquelle le document a été rédigé.
Il ne faut surtout pas tomber dans l'exposé général ; par contre, il est important d'identifier les lieux, les personnages, et de commenter la date.
Il faut savoir choisir avec discernement les éléments strictement nécessaires à l'élaboration du contexte.

II) Le commentaire

1) Le commentaire (ou l'explication) proprement dit.
Paradoxalement, c'est ce qu'il y a le plus facile à faire, si l'on a réussi ce qui précède. Il faut bien sûr éviter à tout prix la paraphrase.

Il est judicieux de faire un commentaire général en ordonnant les idées selon les thèmes abordés dans le texte. Il faut, à l'occasion, donner les explications que réclament certains termes [vérifiez dans l'*Encyclopédie de l'islam* !] ou certains passages.

2) Critique du document
Toute explication suppose une approche critique au texte du document. Quelle fut le but visé par l'auteur dans sa composition ?
Il faut si possible commenter les sources utilisées par l'auteur, et la valeur historique de celles-ci.

III) Conclusion.

Dans la conclusion, on doit donner une évaluation définitive de l'intérêt du texte, de sa portée générale et de **son apport à la compréhension de l'histoire de cette période** (par rapport à ce qui est déjà connu depuis d'autres sources ; il faut donc connaître un peu du contexte général historique, et historiographique, dans lequel le texte a été rédigé).

► Ajoutez une bibliographie d'au moins 5 titres (livres ou articles ; pas de manuels, ouvrages collectifs ou sites internet) spécialisés portant sur l'étude du sujet de votre texte.

Texte adapté de Sidonie LAMEYRE, http://www.fordham.edu/halsall/french/explic.htm

1 RÉFÉRENCES [Annexe du Département d'Histoire]

1.1 RÈGLEMENT NO 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

1.2 DOCUMENTS ADDITIONNELS D'INFORMATION

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

1.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

1.4 POLITIQUE NO 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL / POLITIQUE NO 42 CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Politique nº 16 contre le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

La Politique nº 42 contre le harcèlement psychologique : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement psychologique :

- Abus de pouvoir ou d'autorité
- Conflit relationnel
- Incivilité

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS Trêve pour Elles – point de services à l'UQAM : **514 987-0348**; calacs@uqam.ca ; www.trevepourelles.org
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131**

1.5 COMPÉTENCES

- Non applicable